

Les risques incendies et ATEX

Date de dernière mise à jour 31 mars
2021

Durée et organisation

Durée 1 jour

Lieu | Date

Au moins une session de formation est proposée chaque année, sur au moins l'un de nos sites en Bretagne : Brest, Bruz/Rennes, Lorient, Plérin/Saint-Brieuc, Quimper, Redon, Vitré.

Objectif de la formation

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

- Acquérir les notions nécessaires pour comprendre les risques incendie et explosion
- Connaître la réglementation existante dans le domaine des risques incendie et explosion
- Appréhender les moyens de prévention et de protection

Programme

Le risque incendie

- Les mécanismes de la combustion (triangle du feu...)
- La réglementation
 - code du travail
 - code de l'environnement
 - les règles des assurances
- La prévention et la protection

Le risque d'explosion

- Les définitions
- Qu'est-ce qu'une zone ATEX ?
- La réglementation

Admission

Public

- Tous publics : salariés, demandeurs d'emploi, ...

Pré-requis d'entrée en formation

Maîtriser les savoirs fondamentaux

Modalités et délais d'accès

Modalités

Inscription et signature de la convention de formation

Délais d'accès

Formation proposée pour minimum 1 session par an. Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la semaine précédant le démarrage de la formation.

Parcours adaptés

Adaptation possible du parcours selon profil du stagiaire

Handicap

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre)

Coût

330 € HT

Modalités et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages et/ou en distanciel pour certains modules.

Moyens pédagogiques

- Comportement en zone ATEX
 - les outils de la prévention et de protection

Salles de formation équipées et plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

Équipe pédagogique

Formateurs experts titulaires au minimum d'un BAC+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine, professionnels du métier, responsable de formation, direction de centre, conseillers formations, référent handicap, équipe administrative

Modalités d'évaluation et d'examen

Utilisation d'une grille de compétences lors des mises en situation collectives et individuelles

Validation

Remise d'une attestation de compétences

Contacts

Contactez votre conseiller-ère inter :

- DPT 22-29 | **Nadia LE CHANU** | 02 96 58 69 86
- DPT 35-56 | **Corinne PRIGENT** | 02 96 58 07 27
- Vitré | **Katia CANTIN** | 02 99 74 11 89